Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-200085439-20260427-0472026-DE

Délibération n° 047-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 16 avril 2026

Présents : Didier GOUBIL – Nicole TANGUY – Philippe GUELLAFF – Viviane MOISAN – Rémi ROLLAND – Odile CORVEST – Patrick TALLEC – Goulven HUITOREL – Jimmy TOUATI – Antoine GRANNEC - Marie JUSSEAUME – Angélique HAMARD – Nathalie LE MOAL - Floriane BERTHAULT – Gwenn LE DAIN - Eloïse GLOU – Etienne PROTHON – Déborah BELEC – Vincent LE BOURG

Absents excusés : Laurence LE MANACH – Pierre-Baptiste GELARD – Erwann DIRAISON – Mathieu DINASQUET

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 19 Nb de votants : 19

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose que :

- La somme de 145 585.70 euros, résultat de fonctionnement 2025 du budget assainissement, soit maintenue en section de fonctionnement en recettes (article 002),
- La somme de 105 622.46 euros, résultat d'investissement 2025 du budget assainissement, soit maintenue en section d'investissement en recettes (article 001).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'affectation des résultats 2025 du budget assainissement proposée par le Maire.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL.

MAIRIE de POULLAOUEN 29 (Finistère)